Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 013-211300975-20261106-ARR_DGS_67_2026-AR

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

ARR-DGS-67-2026

ARRETE

Abrogeant l'interdiction d'accès au poids public

Séverine DELLANEGRA, Maire de Saint-Martin de Crau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu les intempéries ayant affecté le territoire communal au cours du mois d'octobre 2026 ;

Vu l'arrêté n° ARR-DGS-65-2026 en date du 26/10/2026 portant interdiction d'accès au poids public, à la suite des intempéries ;

Considérant que les vérifications nécessaires ont été effectuées et que l'état de l'équipement permet à nouveau d'accueillir du public dans des conditions normales de sécurité ;

ARRETE

Article 1 - Abrogation
L'arrêté municipal n° ARR-DGS-65-2026 en date du 26/10/2026, portant interdiction d'accès au poids public, est abrogé à compter du 09/11/2026.

Article 2 – Autorisation d'accès
L'accès au poids public est de nouveau autorisé à compter de cette même date, dans les conditions habituelles de fonctionnement et d'accueil du public.

Article 3 - Exécution
Le directeur général des services, les services municipaux, ainsi que les agents habilités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 – Publicité et entrée en vigueur
Le présent arrêté sera publié et affiché selon les modalités réglementaires en vigueur. Il prendra effet à compter de son entrée en vigueur.

Fait à Saint-Martin de Crau, le 06/11/2026

Le Maire
Séverine DELLANEGRA

MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-CRAU (B.-du-Rh.)

Pour le maire empêché, le 3ème adjoint,
G. Nora

Hôtel de ville – Place du Docteur Bagnaninchi – B.P. 50001 – 13558 St-Martin-de-Crau cedex
Tél. 04.90.47.17.29 – mairie@stmartindecrau.fr